



**Dossier de demande de
subvention de
fonctionnement aux
Associations
Année : 2027**

ANNEXE SPORTIVE

A – EFFECTIFS (à remplir par l'ensemble des associations)

Ce critère a pour objet de favoriser le sport de masse. L'objectif est de privilégier l'accueil des jeunes dans les clubs de la ville.

LICENCIES PAR TRANCHE D'AGE	Moins de 12 ans	12-17 ans	18-25 ans	+ 25 ans
NOMBRE DE LICENCIES DROUAI				
NOMBRE DE LICENCIES NON DROUAI				
TOTAL				

◆ Merci de compléter le tableau ci-dessus par tranche d'âge et domiciliation et de nous fournir un listing détaillé de vos licenciés pratiquants pour la saison 2025-2026.

Exemple : nom, prénom, date de naissance, adresse postale, n° de licence

◆ De la même façon, merci d'établir une liste pour vos licenciés non pratiquants (dirigeants, entraîneurs)

◆ Afin de favoriser le développement d'une activité sportive adaptée aux personnes en situation de handicap, préciser si vous possédez une section handisport et indiquer le nombre de licenciés de cette branche :

B – MANIFESTATION

Présentation du budget prévisionnel de la manifestation

Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources de l'association

Dans le cas de plusieurs manifestations, remplir un exemplaire et un bilan bien distincts.

- Présenter la manifestation en quelques lignes : (date, durée, nombre de participants, nombre de spectateurs attendus, niveau départemental, régional ou national)
- Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc...) :
- Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?
- Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :
- Règles de répartition des charges indirectes affectées à la manifestation subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :
- Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation de la manifestation subventionnée¹ ?
- Autres observations sur le budget prévisionnel de la manifestation :

¹ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.

Présentation du budget prévisionnel de « la manifestation »

Le total des charges doit être égal au total des produits

Exercice 2027 ou date de début :

et date de fin :

CHARGES	Montant ²	PRODUITS	Montant ³
I - Charges directes		I - Ressources directes	
60 – Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services			
Achat de matières et fournitures		74 – Subventions d'exploitation (2)	
Autres fournitures		État (précisez les Ministères sollicités)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations immobilières et mobilières		-	
Entretien et réparation		-	
Assurances		Région (s)	
Documentation		-	
Divers		-	
62 - Autres Services extérieurs		Département (s)	
Rémunération intermédiaires et honoraires		-	
Publicité, publication		Commune (s)	
Déplacements, missions		-Dreux	
Services bancaires, autres		-Autres Communes	
63 – Impôts et Taxes		Organismes bailleurs (à détailler)	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et Taxes		-	
64 - Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels		CNASEA (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnel		-	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – autres produits de gestion courante	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Transfert de charges	
68 – Dotation aux amortissements		78 – Reports	
		Ressources non utilisées d'opérations antérieures	
II- Charges indirectes		II- Ressources indirectes	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁴			
86 – Emploi des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

C – PROJET

Présentation du budget prévisionnel du projet

Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources de l'association

Dans le cas de plusieurs projets, remplir un exemplaire et un bilan bien distincts.

- Présenter le projet en quelques lignes :
- Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (frais d'achat, déplacements, salaires, communication etc...) :
- Pratiques tarifaires appliquées au projet (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :
- Règles de répartition des charges indirectes affectées au projet subventionné (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :
- Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet subventionné⁵ ?
- Autres observations sur le budget prévisionnel du projet :

⁵ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.

Présentation du budget prévisionnel du projet

Le total des charges doit être égal au total des produits

Exercice 2027

ou date de début :

et date de fin :

CHARGES	Montant ⁶	PRODUITS	Montant ⁷
I - Charges directes		I - Ressources directes	
60 – Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services			
Achat de matières et fournitures		74 – Subventions d'exploitation (2)	
Autres fournitures		État (précisez les Ministères sollicités)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations immobilières et mobilières		-	
Entretien et réparation		-	
Assurances		Région (s)	
Documentation		-	
Divers		-	
62 - Autres Services extérieurs		Département (s)	
Rémunération intermédiaires et honoraires		-	
Publicité, publication		Commune (s)	
Déplacements, missions		-Dreux	
Services bancaires, autres		-Autres Communes	
63 – Impôts et Taxes		Organismes bailleurs (à détailler)	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et Taxes		-	
64 - Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels		CNASEA (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnel		-	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – autres produits de gestion courante	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Transfert de charges	
68 – Dotation aux amortissements		78 – Reports	
		Ressources non utilisées d'opérations antérieures	
II- Charges indirectes		II- Ressources indirectes	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁸			
86 – Emploi des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

D– « SPORT ELITE »

Présentation du budget du « sport élite »

Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources liés au « sport élite »

ATTENTION : présentation du budget prévisionnel pour les sports collectifs et du budget de la saison précédente pour les sports individuels.

- Pour les sports collectifs, prise en compte du niveau de l'équipe 1ère.
- Pour les équipes jeunes de moins de 18 ans, prise en compte de leur qualification en championnat régional ou national.

Fournir les éléments ci-dessous :

- Liste des athlètes concernés par le sport élite : (nom, prénom, date de naissance, n° de licence).
- Niveau de pratique pour les moins de 18 ans.
- Niveau de pratique pour les plus de 18 ans.
- Présentation des budgets prévisionnels séparés par niveau de pratique (- de 18 ans, + de 18 ans).

- Pour les sports individuels, prise en compte du niveau de qualification en championnat national ou international et bonification pour l'athlète ayant atteint l'une des trois premières place du podium.

Fournir les éléments ci-dessous :

- Liste de personnes concernées par la pratique élite : (nom, prénom, date de naissance, n° de licence, discipline ou catégorie). Exemple : DURAND Jean, 17/05/2001, n° licence, javelot ou poids moyen).
- Nom, date, lieu du championnat et place obtenue par l'athlète selon sa catégorie ou discipline.
Exemple : championnat de France de judo, 20/03/2022 à Agen, DURAND Jean, 3ème place, moins de 73 kg.
- Présenter le bilan financier de la saison écoulée.
- Autres observations sur le budget prévisionnel de l'association :

Présentation du budget du « sport élite »

Le total des charges doit être égal au total des produits

Exercice 202.

ou date de début :

et date de fin :

CHARGES	Montant ⁹	PRODUITS	Montant ¹⁰
I - Charges directes		I - Ressources directes	
60 – Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services			
Achat de matières et fournitures		74 – Subventions d'exploitation (2)	
Autres fournitures		État (précisez les Ministères sollicités)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations immobilières et mobilières		-	
Entretien et réparation		-	
Assurances		Région (s)	
Documentation		-	
Divers		-	
62 - Autres Services extérieurs		Département (s)	
Rémunération intermédiaires et honoraires		-	
Publicité, publication		Commune (s)	
Déplacements, missions		-Dreux	
Services bancaires, autres		-Autres Communes	
63 – Impôts et Taxes		Organismes bailleurs (à détailler)	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et Taxes		-	
64 - Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels		CNASEA (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnel		-	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – autres produits de gestion courante	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Transfert de charges	
68 – Dotation aux amortissements		78 – Reports	
		Ressources non utilisées d'opérations antérieures	
II- Charges indirectes		II- Ressources indirectes	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹¹			
86 – Emploi des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

PARTIE A REMPLIR UNIQUEMENT PAR LES ASSOCIATIONS A PARTIR DE 100 LICENCIES

E - NIVEAUX DE QUALIFICATION DES ENCADRANTS

L'objet de ce critère porte sur la valorisation de la qualité de l'encadrement dans les associations sportives.

Nombre d'heures hebdomadaires total d'encadrement pour tous les éducateurs titulaires d'un brevet d'état ou d'un brevet professionnel de la discipline pratiquée.	
Nombre d'heures hebdomadaires total d'encadrement pour tous les éducateurs titulaires d'un diplôme fédéral .	

◆ Merci de joindre les diplômes d'éducateurs cités-ci-dessus et leur planning détaillé d'encadrement hebdomadaire.

LES HEURES D'ENCADREMENT NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE DANS LE CALCUL DE LA SUBVENTION SI LES DIPLÔMES NE SONT PAS FOURNIS.

Exemple : M. DURAND : 4h hebdo, (indiquer les jours, lieux, horaires, catégorie de pratique).

Mme DUPUIS : 6h hebdo (indiquer les jours, lieux, horaires, catégorie de pratique).

Soit un total de 10 h hebdo à reporter dans le tableau ci-dessus selon leurs diplômes respectifs.

F – TRANSPORTS UTILISES HORS DEPARTEMENT 28 (en France Métropolitaine uniquement)

HORS PRATIQUE ELITE

ΔNE PAS MENTIONNER LES DEPLACEMENTS POUR LES RENCONTRES AMICALES

Δ JOINDRE LE CALENDRIER DES EQUIPES CONCERNEES

[illegible]

VILLE DE DREUX

Service des Sports

ATTESTATION

(à faire remplir par le représentant départemental)

Je soussigné (e) *(Nom et qualité)*

.....
.....
.....

représentant la Fédération

certifie que le Club Drouais suivant :

Nom du Club :

Section (si nécessaire) :

a affilié *(nombre)* de licenciés à notre Fédération
au cours de la saison

Fait à

Le

Signature et cachet

ATTENTION : cette attestation devra obligatoirement être jointe au dossier de demande de subvention
de la Ville de DREUX

A FAIRE COMPLETER PAR LA FEDERATION